

Rapport annuel 1999-2000

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Aperçu historique

La mission et les objectifs de l'UQCN

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQCN

L'ÉQUIPE DE L'UQCN

MESSAGE DU PRÉSIDENT

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

RAPPORT D' ACTIVITÉS

Affaires internationales

Affaires juridiques

La côte des éboulements

Autres dossiers

Agriculture

Changements climatiques et pollution atmosphérique

Groupe de travail sur les transports

Forêts

Commission Forêts

Coalition pour les forêts vierges nordiques

Eau et industries

L'eau

Projet d'économie d'eau

Comité consultatif SLV 2000

Mémoire sur la gestion de l'eau

L'industrie (Projet pilote de coopération et de gestion environnementale)

Aires protégées – Biodiversité - Espèces menacées (ABE)

Aires protégées

Biodiversité

Espèces menacées

Le programme ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux)

COMMUNIQUÉS

Présentation de l'organisme

Aperçu historique



L'UQCN a été fondée en 1981 par son président actuel, Harvey Mead. Au cours des ans, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc.

L'UQCN a fondé Stratégies Saint-Laurent et a participé à la création d'ÉcoSommet. Elle a réalisé l'ÉcoRoute de l'information, principal site francophone à caractère environnemental sur le Web ; elle a publié une carte présentant l'ensemble des sites protégés et à protéger du Québec méridional (*Les milieux naturels du Québec méridional*); elle a lancé les Guides pour la protection des cours d'eau (*Santé et environnement pour la protection des cours d'eau*); elle a créé en 1984 et publié jusqu'en juin 1999, le magazine *Franc-Vert* ; enfin conjointement avec *Franc-Vert*, l'UQCN a fait la promotion de l'éducation relative à l'environnement par le biais de son concours photo annuel « La nature du Québec en images ».

La mission et les objectifs de l'UQCN



L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national sans but lucratif dont la mission fondamentale est de faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants

- ◆ maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- ◆ préserver la diversité biologique ;

- ◆ favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

L'UQCN s'est engagée résolument dans un processus qui vise à influencer vers ces trois objectifs les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois et des organisations québécoises, tant publiques que privées.

À long terme, l'UQCN vise à ce que les changements de perception des individus et des organisations se traduisent en actions positives et continues en faveur d'une consommation plus avisée et de l'amélioration des écosystèmes.

La mission de l'UQCN est inspirée par une vision de la Vie où la diversité joue un rôle essentiel à tous les niveaux de son organisation et de son expression.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQCN 1999-2000



Monsieur Pierre Baril, vice-président Représentant des membres individuels

Pierre Baril est ingénieur et agronome (Université Laval 1982) à l'emploi du Centre de Recherche Industrielle du Québec depuis octobre 1999 comme Chef de produits -Environnement. Il avait auparavant occupé des emplois chez BPR Groupe-conseil depuis 1992 où il a dirigé la division Agronomie et Génie rural. Il a participé et dirigé de nombreux projets reliés à la gestion des eaux et du sol en milieux naturel, urbain et rural, notamment la direction scientifique du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec et l'étude d'impact sur la renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles. Il a obtenu ses diplômes de maîtrise (1986) et de doctorat (1991) en conservation des eaux et du sol à l'École Polytechnique fédérale de Lausanne en Suisse.

Monsieur Louis Bélanger, vice-président Représentant des membres individuel

Monsieur Bélanger est professeur à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Il y a gradué en biologie et obtenu un doctorat en aménagement forestier et sylviculture. Il enseigne l'aménagement intégré des ressources forestières et l'écologie appliquée.

Ses travaux de recherche portent principalement sur les aspects fauniques, récréatifs et paysagers d'un aménagement durable des forêts. Il est directeur scientifique de la Forêt Montmorency, la forêt d'enseignement et de recherche de l'Université Laval. Monsieur Bélanger s'intéresse également à l'aménagement des aires protégées. Il a entrepris des études dans les parcs nationaux au Québec en vue de protéger leur intégrité écologique.

Dans ses loisirs, il est un passionné de plein air. Il pratique le canot camping, la randonnée, la pêche et la chasse. C'est un ornithologue et un débutant mycologue.

**Monsieur Michel Bélanger, 1^{er} vice-président
Centre québécois du droit de l'environnement**

Michel Bélanger est avocat à la firme Lauzon Bélanger s.e.n.c., spécialisé en recours collectif et en droit de l'environnement. Parmi les recours collectifs dont il a la charge, soulignons celui des sinistrés du Saguenay contre la Stone Consolidated, des riverains du réservoir Témiscamingue contre Travaux Publics Canada, des riverains du Lac Heney contre une pisciculture et le MEF, des citoyens de St-Jean-sur-Richelieu contre le ministère de la Défense.

Michel Bélanger combine la double formation de notaire et d'avocat, il a complété une maîtrise en droit public à l'Université de Montréal et un diplôme d'études spécialisées en environnement et aménagement du territoire à l'Université Robert Schuman de Strasbourg (France).

Il enseigne le droit de l'environnement à l'École Polytechnique de Montréal. Il a été président et fondateur du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), où il siège actuellement comme administrateur, il est vice-président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature depuis 1993, exception faite de l'année 1996 où il a siégé à titre de commissaire pour l'audience générique sur la gestion des matières résiduelles. Il est commissaire additionnel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Il a publié différents articles et ouvrages dont le dernier porte sur «La responsabilité de l'État et ses sociétés mandataires en environnement» (Éditions Yvon Blais Inc., 1994).

**Monsieur Bernard Gauthier, vice-président
Représentant des membres individuels**

Monsieur Gauthier est professeur agrégé à l'Institut d'économie appliquée de l'École des Hautes Études Commerciales à Montréal. Suite à un baccalauréat en urbanisme (B.Sc. 1982) et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal (M.Sc. 1985), monsieur Gauthier a obtenu un Ph.D. en économie appliquée et sciences de la gestion de l'Université de Pennsylvanie (1989) et a effectué un stage post-doctoral au Centre in Political Economy de l'Université Washington à St-Louis.

Professeur depuis 1991 aux Hautes Études Commerciales, monsieur Gauthier est principalement actif dans le domaine de l'analyse des politiques et des finances publiques. Monsieur Gauthier est également

impliqué dans les questions d'analyse de politiques de développement international, ayant agi depuis 1992 comme consultant universitaire pour différents organismes internationaux, dont la Banque mondiale et l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale.

Monsieur Richard Gendron, vice-président
Société de promotion d'alternatives des Cantons de l'Est

Richard Gendron est titulaire d'un Baccalauréat en sciences sociales de l'Université Bishop's, où il a également étudié la biologie. Depuis 1992, il travaille de façon contractuelle pour l'UQCN et pour la Société de promotion d'alternatives des Cantons de l'Est (SPACE). Ses principaux champs d'activités sont : campagnes de sensibilisation du public en matière de pollution atmosphérique; recherche et interventions sur les positiques énergétiques et les changements climatiques.

Richard Gendron a participé aux négociations de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (membre de la délégation du Canada au CNI-10, à Genève, en 1994) et est membre, depuis 1993, du Comité aviseur sur les questions atmosphériques dans le cadre du processus canadien (NAICC) relevant du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et de l'Énergie (CCME/CME) et de divers autres groupes de travail reliés au NAICC, dont la Table sur l'éducation et la sensibilisation du public aux changements climatiques mise sur pied suite à l'Accord de Kyoto.

Monsieur François Hulbert, vice-président
Représentant des membres individuels

Docteur en géographie, spécialisé en géo-politique urbaine et régionale et en aménagement du territoire, monsieur François Hulbert enseigne à l'Université Laval depuis 1972. De plus, il est auteur de la publication *Essai de géopolitique urbaine et régionale*, sous-titré : «La comédie urbaine du Québec», 2^e édition 1994, chez Méridien, Montréal. Enfin, monsieur Hulbert est impliqué depuis plus de 20 ans dans les luttes urbaines, dans la région de Québec.

Monsieur Nicolas Lavoie
Vivre en ville

Nicolas Lavoie possède une maîtrise en science politique de l'Université Laval et poursuit présentement des études de maîtrise à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il a travaillé, pendant près de deux ans, comme coordonnateur de *Vivre en Ville*. Depuis, janvier dernier, il travaille comme chargé de projet pour l'*Institut de recherche et de formation sur les collectivités viables* aux bureaux de *Vivre en ville* à Montréal. Il a étroitement collaboré à l'organisation et à la réussite du colloque international et du forum régional *Vers des collectivités viables*, de même que, plus récemment, au succès du *Forum " Vers des collectivités viables " - Des villes habitables pour tous* qui s'est tenu à Montréal le 3 mai 2000. Il est membre du comité de coordination de la *Coalition pour la défense du transport en commun dans la grande région de Montréal* et siège au Comité transport et aménagement du *Conseil régional de l'Environnement de Montréal*. Il est également membre de la Commission Énergie et Changements climatiques de l'UQCN.

Madame Phyllis Leclerc, vice-présidente
Représentante des membres individuels

Phyllis Leclerc œuvre dans le domaine des communications depuis une quinzaine d'années. Elle possède un baccalauréat en anthropologie sociale et un certificat en journalisme. Spécialisée dans les communications touchant l'environnement, elle a travaillé au Bureau d'audience publiques sur la protection des forêts en 1991. Elle a également été conseillère pour ÉcoSommet, agente de recherche et d'information pour Transfert Environnement et conseillère en communication à la Fédération des producteurs de bois au Québec.

Madame Kateri-Lescop-Sinclair, vice-présidente
Représentante des membres individuels

Kateri Lescop-Sinclair est née à Montréal en 1968. En 1991, elle obtient un baccalauréat en Agriculture (Département des ressources renouvelables) de l'Université McGill, avec une majeure en Ressources fauniques. Elle s'oriente ensuite vers l'écologie forestière en réalisant un projet de Maîtrise en Biologie (1994), à l'Université Laval, concernant le déplacement récent de la limite des arbres sur la côte orientale de la Baie d'Hudson. À la fin de ses études, elle obtient un emploi chez Fleurbec et participe au guide Gallimard du tourisme sur le Québec en y rédigeant des pages nature. Madame Lescop-Sinclair se joint à l'équipe de l'UQCN en 1996 et prend part à la réalisation de l'ÉcoRoute de l'information, site Internet d'information environnementale. Elle travaille plus particulièrement au développement du secteur Écotourisme et Aventures du site. Elle occupe par la suite les postes d'agente de marketing et publicité pour l'ÉcoRoute, de chargée de projets et de coordonnatrice adjointe de la Campagne Juin: mois d'action pour une atmosphère en santé. Maintenant à Montréal, elle travaille dans un Éco-quartier où elle est responsable de la Relance de la collecte sélective des matières recyclables.

Monsieur Harvey Mead, président
Représentant des membres individuels

Après six ans aux conseils de la Fédération canadienne de la nature et du Club des ornithologues du Québec, Harvey Mead, avec plusieurs autres, a fondé l'UQCN (suite aux débats entourant les dossiers de l'autoroute Dufferin, de l'extension du Port de Québec et du drainage des milieux humides le long du fleuve). Il en est devenu le premier président en 1981, poste qu'il a occupé, jumelé à celui de directeur général bénévole, jusqu'en 1989. De 1990 à 1991 il était sous-ministre adjoint au Développement durable, au ministère de l'Environnement du Québec, où il était également secrétaire de la Table ronde sur l'environnement et l'économie, après en avoir été membre. Suivent deux ans d'engagement dans différents domaines, dont six mois en Amérique centrale pour prendre contact avec le "Sud" et retour à la présidence de l'UQCN en novembre 1993. En mai 1994, il a été nommé par le Premier ministre du Canada, membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Jusqu'en juin 2000, professeur de philosophie au Cégep Champlain-St.Lawrence.

À titre personnel, il est secrétaire du comité consultatif de Saint-Laurent-Vision 2000

Monsieur Éric Michaud, vice-président
Représentant des membres individuels

Éric Michaud a participé à la Coalition pour un débat public sur l'énergie au début des années 90. Il est membre du Centre d'analyse des politiques énergétiques (CAPE) depuis 1992 et est devenu son directeur en 1994. À ce titre, il a participé aux consultations publiques d'Hydro-Québec sur son plan de développement de 1992 à 1994, puis au Débat public sur l'énergie en 1995-96. Toujours à ce titre, il a aussi participé à la fondation, en 1997, de Vigie-énergie (la Coalition contre la dénationalisation de l'électricité) de même qu'au Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE). M. Michaud a été coordonnateur de Vigie-énergie de mi-97 au début de 1998 et est devenu par la suite coordonnateur du ROEE. Il occupe cette fonction depuis cette date.

Madame Lise Parent, vice-présidente
Représentante des membres individuels

Depuis 1994, Lise Parent est professeure à l'Unité d'enseignement et de recherche Science et technologie de la Télé-Université. Après un baccalauréat en Sciences biologiques à l'Université de Montréal, elle a obtenu une maîtrise en Sciences de l'Environnement à l'Université du Québec à Montréal puis un doctorat en Sciences de l'eau à l'INRS-Eau.

Outre son travail à la Télé-Université, elle a été responsable scientifique pour l'évaluation des apports toxiques des cours d'eau tributaires du Saint-Laurent pour Environnement Canada-Groupe Conseil Entraco Inc., consultante et chargée de projets pour divers ministères et entreprises. Depuis quatre ans, elle collabore aux dossiers industriels de l'UQCN.

Monsieur Martin Savard, vice-président
Représentant des membres individuels

Martin Savard est biologiste (Université Laval 1988) et travaille depuis plus de 11 ans dans le milieu de la communication environnementale. Il a développé de nombreuses compétences liées à l'environnement et au développement durable, d'abord auprès de diverses clientèles du milieu des parcs et de l'interprétation du patrimoine. Il a ensuite agi en tant que coordonnateur (1994) de Stratégies Saint-Laurent, organisme de concertation multi-sectoriel préoccupé par la gestion environnementale du fleuve, et comme agent de recherche et de développement (1995-1996) pour le Bureau de recherche et d'information sur la santé et l'environnement (Service BRISE) de l'UQCN. BRISE est un service d'information et de référence spécialisé visant à équilibrer les forces entre les parties aux prises avec des situations conflictuelles liées à l'environnement. Suite à l'expérience de BRISE, le besoin de concevoir un nouveau type de service utilisant les NTIC (nouvelles technologies d'information et de communication) l'ont conduit à réaliser, toujours à l'UQCN, l'ÉcoRoute de l'information, site de référence environnementale sur Internet. Les intérêts de M. Savard se manifestent dans les domaines de la gestion environnementale, de la participation publique, de la coopération et de la résolution de

L'ÉQUIPE DE L'UQCN 1999-2000



Employés réguliers et contractuels

- **Alexandre Archer**
Développement des programmes
- **Andréanne Hamel**
Secrétaire
- **Benoît Limoges**
Coordonnateur du programme ZICO
- **Denis Boutin**
Responsable du dossier Agriculture
- **Diane Pagé**
Coordonnatrice administrative
- **Janouk Murdock**
Secrétaire
- **Paul Germain**
Développement des programmes
- **Pierre Dubois**
Coordonnateur de la Coalition pour les forêts vierges nordiques
- **Richard Gendron**
Chargé de projet «*Une atmosphère en santé*»

Le rapport sur l'état de l'UQCN l'an dernier faisait part des problèmes sérieux rencontrés par l'organisme pendant l'année. Concrètement, le résultat a été l'abandon par l'UQCN de la publication du magazine *Franc-Vert* après 15 ans d'existence entraînant du même coup la suspension du Concours photo «La nature du Québec en images» et une importante réduction du personnel. Ces changements ont certainement été les plus visibles. Cependant l'expérience organisationnelle a été plus profonde.

Par exemple, le réseau d'affiliés de l'UQCN s'établissait depuis plusieurs années en fonction d'un appui formel qui se manifestait par la liste des affiliés qui paraissait dans le magazine *Franc-Vert*. L'élaboration du Plan stratégique avait confirmé que la plupart des affiliés participaient au réseau pour appuyer les démarches de l'UQCN au niveau national, et ne s'attendaient pas à recevoir des «services» de l'organisme.

Les membres individuels, quant à eux, étaient recrutés depuis des années parmi les abonnés au magazine. Une partie du coût de l'abonnement était alors attribuée, à la demande de l'abonné, à sa cotisation comme membre. Par ailleurs, ces membres étaient sollicités de temps à autre pour déterminer leur intérêt à participer aux travaux des commissions de l'organisme.

L'existence de *Franc-Vert* était sans conteste le lien entre l'UQCN et ses membres (affiliés et individuels). Sa disparition a amené l'organisme à réorienter, non sans un certain retard, sa stratégie face à son réseau.

La situation actuelle constitue un défi nouveau et intéressant pour l'UQCN. Il semble clair depuis les origines que les organismes affiliés à l'UQCN poursuivent leurs propres activités dans un cadre très similaire à celui connu par l'organisme national. Les ressources financières et humaines manquent, alors que les demandes, les dossiers exigeant réponse, se multiplient sans cesse. Par ailleurs, il y a une diversité assez importante dans les affiliations, et il n'existe pas de structures verticales permettant un processus de réflexion et de consultation évident. Dans un tel contexte, il a toujours été difficile de mobiliser un «réseau» qui soit susceptible d'intervenir dans les dossiers.

Quant aux membres individuels désirant participer aux délibérations de l'organisme, les moyens ont toujours été trop limités pour faciliter les échanges. La principale difficulté étant de rassembler des gens provenant des quatre coins du Québec. La plupart du temps, ces membres contribuent par des dons, mais n'arrivent pas à s'impliquer à fond.

L'arrivée d'Internet et du courrier électronique offrent l'occasion de revoir cette situation, tant pour les affiliés que pour les membres individuels. Il a toujours été clair que les dossiers de plusieurs affiliés comportaient des éléments problématiques communs qui pouvaient profiter d'une intervention concertée. Le cas des aires protégées constitue un bel exemple :

1. Nombreux sont les affiliés ayant comme cible prioritaire l'identification, la protection et la « mise en valeur » de sites d'intérêt écologique. Le type de travail qu'ils font, les problèmes et les besoins qu'ils rencontrent pourraient constituer des thèmes permettant de faire avancer la cause inhérente dans ce travail, soit la protection de la biodiversité québécoise. Par ailleurs, la participation de l'UQCN à l'élaboration de l'éventuelle Stratégie québécoise des aires protégées pourrait être alimentée par une meilleure coordination entre ces différents acteurs, entre autres pour insister sur l'inclusion de sites autres que les éventuels parcs et réserves écologiques comme partie intégrante du réseau d'aires protégées à identifier plus tard. Finalement, une concertation en ce sens pourrait permettre à l'UQCN d'assurer un suivi adéquat et pertinent du travail derrière la préparation et la publication de la carte (première approximation) des aires méritant considération dans une perspective de protection

2. Plusieurs des groupes d'ornithologues faisant partie de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) sont également membre de l'UQCN, tout comme l'AQGO elle-même. L'UQCN participe à différents travaux dans le domaine de l'ornithologie, notamment comme membre du comité sur la gestion de la Grande oie blanche, comme parrain du projet visant l'établissement de zones importantes pour la conservation des oiseaux – Programme ZICO – et comme membre de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs. Pour le moment, il n'y a pas d'effort visant à mettre en commun les ressources impliquées dans ces activités ainsi que les acquis qui en résultent.

3. Régulièrement, il est question de projets de développement hydroélectrique, industriel et forestier dans les différentes régions du Québec où se trouvent des affiliés dont les activités ne les mettent pas en contact avec les intervenants en cause (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), ministère fédéral ou provincial, municipalité ou entreprise, etc). Malgré le manque de disponibilité, évident, de bon nombre d'affiliés pour de nouveaux dossiers, l'importance de certains de ces projets pourrait constituer un incitatif pour une réflexion, voire une intervention en remplacement d'une activité courante jugée moins prioritaire. Une collaboration dans de tels dossiers entre l'affilié et l'UQCN pourrait s'avérer fructueuse et porteuse de résultats intéressants.

Tout comme pour l'UQCN, les deux premiers points (aires protégées et protection d'espèces) sont au cœur du mandat de la majorité de ses groupes affiliés. Ils offrent l'occasion d'une orientation plus explicite de l'organisme national face à son réseau et à ses préoccupations dans les dossiers de la biodiversité.

Le troisième point soulève, par contre, des interrogations complexes, mais en même temps intéressantes.

L'UQCN est bien connue à l'échelle provinciale pour ses interventions dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie (notamment pour l'année de référence pour ce rapport) tout comme pour les efforts menés dans les dossiers des changements climatiques et le développement énergétique (voir les rapports sectoriels pour les détails). Deux motifs expliquent, en grande partie, ces interventions. D'une part, l'UQCN adhère aux trois grands principes de la Stratégie mondiale de la conservation de l'UICN comme politique de base qui consiste en : le maintien d'écosystèmes fonctionnels et de la biodiversité, et le développement durable des ressources dans le respect de ce maintien, ce qui implique des interventions dans les deux domaines. D'autre part, les efforts entrepris pour la protection des espèces et

des écosystèmes passent très souvent, sinon toujours, par des interventions visant un meilleur encadrement des activités de développement des sociétés qui constituent la source des atteintes aux écosystèmes et aux espèces.

La plupart des affiliés de l'UQCN n'interviennent pas dans ces derniers dossiers, à moins qu'il ne s'agisse d'une intervention locale sur un projet de développement local. Dans le cadre de ces interventions l'UQCN dépend des ressources et des expertises disponibles au sein de son réseau de membres bénévoles. Ses personnes, réparties sur tout le territoire, pourront à l'avenir participer plus facilement aux activités des différentes commissions de l'UQCN via Internet et l'intranet que l'UQCN met progressivement en place depuis environ deux ans.

Voilà ce qui explique l'un des objectifs du congrès de l'UQCN cette année. Il s'agit d'un effort important et nécessaire d'ouverture vers ses membres, dans le but de renforcer les liens avec eux et dans l'espoir d'en recruter de nouveaux prêts à collaborer dans le développement des nombreux dossiers de l'organisme. Pour ce faire, invitation est faite aux affiliés et aux organismes proches de l'UQCN afin de consolider et de renforcer son réseau d'organismes affiliés dans la foulée du défi que l'abandon de *Franc-Vert* laisse devant nous.

En terminant, je me permets de mentionner un nouveau projet de l'UQCN qui est apparenté à ce défi de construire un réseau d'intervenants plus solide et plus efficace. Il s'agit d'un partenariat en train de se développer avec le Conseil malgache des ONG pour le développement et l'environnement, organisme national oeuvrant à Madagascar. L'UQCN et le COMODE vont soumettre à l'ACDI d'ici quelques jours un projet visant le renforcement mutuel des deux organismes, tous deux ayant connus des difficultés récemment. Pour le COMODE, le projet offre l'occasion de recevoir un financement de base intéressant pour renforcer tant l'organisme national que plusieurs de ses affiliés en province. Pour l'UQCN, il s'agira d'une occasion d'accompagner le COMODE dans le renforcement de son réseau tout en cherchant à tirer profit dans son effort parallèle ici au Québec. Le projet, s'il est approuvé par le Programme pour l'environnement et le développement durable (PEDD) de l'ACDI qui a financé pendant cinq ans et demi le projet avec le REHDES au Honduras, ne pourra qu'alimenter le processus en cours avec des visions et des apprentissages différents, provenant d'un pays tellement différent du Québec, mais ayant une biodiversité tellement importante que l'UQCN a décidé de s'y impliquer.

Harvey Mead
Président

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE



l'UQCN, l'année 1999-2000 constitue l'amorce d'une relance prometteuse... et c'est en misant

A sur les dossiers forts de l'UQCN (principalement Forêt, Agriculture et Énergie) qui disposaient déjà d'équipes de bénévoles extrêmement dévouées et compétentes que cette relance s'est bâtie.

Après les grandes décisions qui ont conduit à l'abandon du magazine, à la suspension du concours photo et à la mise à pied d'une grande partie du personnel, il fallait prendre le temps de réfléchir, de redéfinir les priorités et de retrouver une certaine stabilité. L'automne a donc été principalement consacré à la réorganisation tant financière que physique de l'organisme.. Cette période s'est terminée, comme il avait été prévu plus d'un an auparavant, par le déménagement des bureaux de l'UQCN en décembre 1999. Tous ces efforts ont permis de préparer des prévisions budgétaires réalistes et positives, d'en faire le suivi rigoureux et de terminer l'exercice avec un surplus de plus de 7000\$.

Parallèlement à ce travail, et grâce aux efforts acharnés de nombreux bénévoles et de l'équipe de permanents, l'UQCN a poursuivi son action dans plusieurs dossiers jugés prioritaires. Nous avons notamment déposé un mémoire sur le projet de règlement sur la Loi des parcs; coordonné pour la deuxième année la Campagne Atmosphère en santé; publié un document d'information sur les changements climatiques; rédigé un important mémoire sur la révision du régime forestier proposé par le ministre Brassard; maintenu notre leadership à la Coalition sur les forêts vierges nordiques, entrepris la mise en œuvre du Programme ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) au Québec; poursuivi notre implication dans le dossier agricole ; déposé un mémoire à la consultation publique sur une proposition de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome et un autre sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de gestion des déchets.

Au cours de l'année, quatre nouveaux employés ont joint l'équipe de l'UQCN (trois nouveaux postes et un remplacement). Il s'agit de Benoît Limoges, coordonnateur du Programme ZICO, (voir rapport sectoriel pour information complète) et de Alexandre Archer et Paul Germain, chargés de programmes. Ces deux derniers ont comme principal mandat d'aider l'organisme à mieux communiquer avec ses membres, affiliés, sympathisants et bénévoles ; à animer les activités de ses commissions et réseaux afin que tous puissent jouer pleinement le rôle qui leur conviennent ; et rédiger des documents relatifs aux programmes, projets et demandes de financement qui émanent de ces activités. De plus, Janouk Murdock a remplacé Andréanne Hamel au poste de secrétaire.

Tout compte fait, et comme la lecture des comptes-rendus sectoriels contenus dans ce rapport en témoigne, l'UQCN est encore bien vivante et très présente sur la scène environnementale du Québec. Et cela est dû, en très grande partie, au dévouement et à la détermination de plusieurs personnes. Je profite donc de l'occasion pour les remercier tous et toutes très sincèrement et chaleureusement.

Diane pagé

Coordonnatrice administrative

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS 1999-2000

RAPPORT D' ACTIVITÉS



Affaires internationales



Responsable du dossier : Harvey Mead

Lors du processus qui a abouti à l'adoption du Plan stratégique 1998-2001, l'UQCN a décidé de mettre en priorité ses ressources et ses énergies sur les dossiers touchant le territoire québécois. Le Plan stratégique a néanmoins laissé la porte ouverte à des interventions au niveau canadien et même international, reconnaissant entre autres l'expérience fructueuse et l'expertise apportée par le projet conjoint UQCN-REHDES au Honduras.

Tel que mentionné dans le rapport du président, l'UQCN vient de concrétiser la volonté de maintenir au moins une implication plus que symbolique sur la scène internationale en entreprenant un projet d'exploration avec le Conseil malgache des ONG pour le développement et l'environnement (COMODE) avec l'intention de valider la faisabilité d'un projet pouvant constituer une suite au projet UQCN-REHDES. L'intention de base serait d'apporter une aide au COMODE pour son renforcement ainsi que pour le renforcement du réseau d'organismes qui en font partie. Le Programme pour l'environnement et le développement durable (PEDD) de l'ACDI permet la période d'exploration en cours et financerait le projet entre les deux organismes s'il est jugé pertinent. L'importance de la biodiversité endémique de l'île de Madagascar est reconnue mondialement, et le projet permettrait à l'UQCN de faire sa part dans l'effort de la protéger, en appuyant un réseau d'ONG de la société civile malgache qui a besoin d'aide pour relever les nombreux défis qui s'offrent à elle.

Dans un autre ordre d'idées, le président de l'UQCN a été nommé il y a deux ans membre du Comité consultatif conjoint public (JPAC) de l'accord de coopération environnementale établi en complément à l'accord de libre échange Chili-Canada, avec deux autres Canadiens et trois Chiliens. Le mandat du comité est de servir de canal pour la communication des préoccupations de la société civile des deux pays auprès des deux ministres qui constituent l'instance décisionnelle de l'accord en matière d'environnement. Le secteur minier canadien a réalisé des investissements totalisant plus de sept milliards de dollars au Chili, ce qui constitue une implication très importante, et l'occasion pour un suivi par le comité. D'autres secteurs d'activité, dont tout ce qui touche l'exploitation forestière, sont également à l'ordre du jour du comité.

Finalement, comme son nom l'indique, l'UQCN est membre depuis ses origines de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il a renouvelé son adhésion récemment, à l'occasion du Congrès triennal de l'organisme, et entend analyser son implication dans cet organisme important pour les dossiers touchant l'environnement et le développement durable à l'échelle de la planète.

Affaires juridiques



Responsables des dossiers : Bernard Gauthier, Michel Bélanger et Harvey Mead

La côte des éboulements



En juin 2000, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a accueilli avec déception la décision de la Cour suprême du Canada de ne pas entendre les arguments visant à invalider les procédures utilisées par le gouvernement du Québec pour autoriser les travaux sur la Côte des Éboulements.

Comme l'a souligné à ce moment le président de l'UQCN « Il s'agissait d'une intervention unique dans nos vingt ans d'existence. En dépit d'entorses nombreuses au fil des ans, celle-ci est parmi les plus cyniques que nous ayons vues par rapport à l'évaluation environnementale de projets. La décision de la Cour de ne pas intervenir laisse à la société québécoise l'obligation de gérer, elle-même, ses problèmes de démocratie."

À la suite du pire accident routier de l'histoire du Canada, qui a causé la mort de 43 personnes lors de la perte de contrôle d'un autobus transportant des touristes dans la région de Charlevoix, le gouvernement a géré la crise politique qu'il a créée avec des engagements hâtifs et imprudents en passant outre les procédures qui auraient exigées une étude d'impact et des audiences publiques. Depuis, l'UQCN a soutenu et soutient encore que d'importantes valeurs patrimoniales et environnementales sont en cause dans le dossier ainsi que le respect du cadre réglementaire qui a été contourné. L'enquête du coroner du

Québec a pourtant confirmé que la cause principale de l'accident était la mauvaise condition de l'autobus, associée à un manque d'expérience du chauffeur. La Côte n'en était pas responsable de façon particulière.

Pour l'UQCN, ce dossier en est un d'absence de transparence et de démocratie. La décision de la Cour supérieure, l'an dernier, dans le dossier de la Côte des Éboulements signalait la discrétion qu'il faut accorder à un ministre dans l'exercice de ses fonctions. La décision, maintenue par la Cour d'appel, n'a d'aucune façon donné raison au ministre dans son évaluation du dossier sur les plans légaux et environnementaux. L'UQCN interprète la décision de la Cour suprême de ne pas inclure le dossier dans les quelques cas qu'elle va pouvoir entendre comme laissant en place ces décisions antérieures protégeant le gouvernement d'interférence externe. Elle souligne que de tels privilèges devraient aller de pair avec la reconnaissance d'une obligation de transparence et du respect des processus établis. Ce qui manque trop souvent dans les démarches du gouvernement actuel.

La décision de ne pas entendre l'appel était d'autant plus désolante que les requérants avaient obtenu, depuis le procès en première instance, la confirmation écrite que le ministère avait, à dessein, tenter d'éviter la procédure d'évaluation environnementale pour une interprétation étriquée de la loi, ayant privilégié ce moyen à celui adopté quelques semaines auparavant dans le cadre des travaux de construction de la ligne Hertel-des-Cantons, soit un décret du gouvernement pour suspendre l'application de la loi.

La décision de la Cour suprême a mis fin à un long périple pour l'UQCN, mais ne met pas fin à une série de gestes du gouvernement en continuité avec celui de la Côte des Éboulements qui continue à s'allonger. La gestion de la crise du déluge au Saguenay en 1996 a abouti à un plan d'urgence qui suspendait les procédures normales d'évaluation environnementale; l'analyse de l'UQCN de ce dossier indique que le gouvernement est allé beaucoup plus loin que ce qui était permis. La gestion de la crise du verglas a permis au gouvernement de passer outre les procédures en place, non seulement pour les problèmes immédiats reconnus par tous, mais aussi celles autorisant des lignes de transmission et établissant le plan stratégique d'Hydro-Québec pour cinq années, encore une fois dépassant largement le cadre de la crise.

Au cours de l'année, le gouvernement a adopté une loi qui, après seulement quatre années d'existence, émascule la nouvelle Régie de l'énergie, en lui enlevant le pouvoir d'analyser les principales activités d'Hydro-Québec en matière de production d'énergie, un des enjeux fondamentaux de ce nouveau siècle. La Régie était créée pour permettre en principe un meilleur processus décisionnel et une plus grande transparence dans l'analyse de ces dossiers extrêmement importants. Une commission parlementaire qui a duré moins d'une journée, et à laquelle seuls quelques intervenants bien choisis ont été invités, permettra au gouvernement de dire que les processus de consultation ont été suivis, alors qu'il s'agit en effet du rejet d'une année de consultation en 1997 aboutissant à un consensus de société.

Devant cette impasse juridique, l'UQCN reconsidère sérieusement sa position de réserve qu'elle avait affichée à l'égard de l'initiative lancée récemment par le ministre de l'Environnement visant à amorcer une refonte en profondeur de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'UQCN croit qu'il y aurait, à

l'heure actuelle, plus de risques d'émasculer cette dernière loi que de la renforcer. Si le gouvernement peut si aisément, par le biais de décret, loi spéciale ou interprétation limitative de sa loi, passer outre à l'intention originale du législateur en 1978 qui était de démocratiser le processus décisionnel lorsque des projets d'envergure auraient des impacts sur l'environnement, il y a sans doute lieu, en effet, d'amender la Loi, afin de permettre aux tribunaux de redonner aux lois et règlements une valeur et une utilité.

L'UQCN espère que l'ensemble des communautés affectées par les décisions imposées par le gouvernement depuis quelques années aux mépris de leur droit à la protection de l'environnement, se lèveront pour que nos lois et règlements retrouvent leur raison d'être. Trop d'argent a été investi par les citoyens pour simplement rappeler aux gouvernements qu'ils existent et qu'ils ont le droit d'être entendus.

Autres dossiers



Me Michel Bélanger, premier Vice-Président de l'UQCN, a présenté le mémoire sur la gestion de l'eau au Québec dans le cadre de la commission Beauchamp. Il a également collaboré à la rédaction du mémoire de l'UQCN sur le projet de règlement sur la Loi des Parcs (Québec) et à l'avis sur le projet de règlement sur les espèces en péril (Canada). Il a participé à la consultation du fédéral sur le Projet de règlement sur l'importation de déchets solides des États-Unis et à la consultation sur la Réforme de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

De plus, Me Bélanger a présenté auprès de diverses tribunes la position de l'UQCN dans le dossier de l'importation de sols contaminés des États-Unis ainsi que celui du Secrétariat et comité sur la déréglementation.

Agriculture



Responsable du dossier : Pierre Baril

L'UQCN est impliquée à plusieurs niveaux dans le dossier agricole. Elle siège sur de nombreux comités agroenvironnementaux voués à la recherche de solutions pour réduire la pollution agricole. Sur ces comités, elle exerce des pressions afin d'obtenir des gains environnementaux substantiels et de limiter les impacts négatifs du développement agricole. Les interventions de l'UQCN sur ces comités sont appuyées par un travail d'analyse de fond.

L'UQCN participe aux travaux de la *Table de concertation sur la réduction de la pollution agricole* qui traite principalement des Règlements environnementaux applicables à l'agriculture. Sur cette Table,

L'UQCN défend avec vigueur les intérêts environnementaux des citoyens en regard des diverses modifications réglementaires proposées. En plus de participer aux rencontres de cette Table et de ses sous-comités techniques, l'UQCN a également présenté un mémoire sur un projet de modification réglementaire (voir site Internet : <http://uqcn.qc.ca/org/doc/mem/agricole.htm>) et participer à une consultation sur un projet de simplification réglementaire.

Le *Groupe de travail "Un environnement à valoriser"*, créé dans le cadre du Suivi de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, est un autre comité dans lequel l'UQCN est activement impliquée. Ce groupe a élaboré un *Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement*, dont l'objectif général est de concrétiser l'engagement des décideurs afin que la croissance se réalise dans le respect de l'environnement. L'UQCN s'est montrée très critique face à ce Plan d'action et redoute que les efforts qui en découlent servent davantage à une opération de relation publique. Néanmoins, l'UQCN a accepté de collaborer à la réalisation d'un certain nombre d'actions de ce plan d'action et d'assumer un rôle de leadership pour la réalisation de deux des actions du plan. Ainsi, elle assure la réalisation d'une étude sur l'évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action, étude qu'elle entend avoir complétée à l'automne 2000. De plus, l'UQCN participe à la conduite d'une autre étude, celle-ci portant sur la cohabitation en milieu rural, et collabore étroitement à sa réalisation avec l'équipe de chercheurs de l'Université Laval qui en est responsable. L'UQCN a aussi participer aux discussions visant à mettre en place des systèmes de reconnaissance et de certification agroenvironnementale.

L'UQCN fait également partie du *Comité de suivi et d'orientation du Portrait agroenvironnemental* et du *Comité multipartite du Plan agroenvironnemental de la production porcine*. Ces deux comités, respectivement parrainés par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), ont pour mandat d'inciter les entreprises des secteurs agricole et porcin à entreprendre une démarche agroenvironnementale. L'UQCN fait pression auprès de ces organisations agricoles afin que les plans d'action élaborés répondent adéquatement aux problèmes identifiés. L'UQCN estime cependant que les mesures retenues jusqu'à maintenant s'avèrent insuffisantes et réclame que des engagements environnementaux beaucoup plus tangibles soient adoptés.

L'UQCN a également collaboré à deux autres comités liés au secteur agricole; soit le *Comité de concertation agriculture Saint-Laurent Vison 2000*, responsable entre autre de la mise en place de la *Stratégie phytosanitaire 1998-2003*; soit le *Groupe de travail sur l'agriculture et les changements climatiques* qui a étudié divers scénarios de réduction des gaz à effet de serre produits par le secteur agricole. Enfin, l'UQCN occupe un siège sur le conseil d'administration de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement.

Par ailleurs, l'UQCN a également produit un mémoire sur l'établissement d'une «fiscalité agricole verte» (voir site Internet : <http://uqcn.qc.ca/org/doc/mem/recomman-fiscagri.htm>) qu'elle a présenté aux ministres québécois des Finances, de l'Agriculture et de l'Environnement lors de la préparation du budget du gouvernement déposé à l'hiver 2000. L'UQCN a également réagi publiquement sur plusieurs dossiers d'actualité en lien avec l'agroenvironnement, mais considère qu'elle se doit de le faire davantage afin de mieux mettre en valeur ses interventions en agriculture.

Pour une deuxième année, la Commission agriculture de l'UQCN a pu bénéficier des services d'un agronome, Denis Boutin, qui a conseillé l'organisme sur l'ensemble des dossiers agricoles dans lesquels elle s'est engagée.

Changements climatiques et pollution atmosphérique



Responsables du dossier: Richard Gendron

Cette année encore, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a poursuivi sa participation au sein de nombreux groupes de travail formés par les gouvernements du Québec et d'Ottawa pour donner suite à la signature du Protocole de Kyoto (1997) et en vue de la préparation de la Conférence de la Haye qui se tiendra en novembre 2000.

Poursuivant leur mandat, les membres de la Commission ont été présents sur de nombreux comités, soutenant de nombreuses recommandations pour amener le Québec à atteindre ou mieux dépasser les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) contenus dans le Protocole de Kyoto. À ce titre, l'UQCN a, chaque fois qu'il était possible de le faire, fait valoir auprès du gouvernement du Québec l'importance et l'urgence qu'il y avait à assurer, dans ce dossier, un leadership sans équivoque afin de montrer l'exemple aux autres provinces. Par ailleurs, nous avons indiqué au gouvernement fédéral que le respect du protocole de Kyoto relève ultimement de sa responsabilité, et qu'il devra agir de façon plus décisive en cas d'absence d'un consensus et d'une volonté claire des provinces - ce qui est le cas.

Malgré les encouragements que représente la première phase du Plan d'action québécois déposée au mois d'octobre 2000, le Québec devra accentuer ses efforts et donner suite rapidement aux nombreuses études énumérées dans ce « Plan d'action ». L'UQCN saura le lui rappeler.

La question des taxes sur l'essence a suscité de vives discussions au sein des divers palliers de gouvernement, et cela était loin de laisser l'UQCN indifférente! Nous avons écrit à Paul Martin, ministre fédéral des Finances, pour lui souligner le fait qu'une baisse de ces taxes ne pourrait que contribuer à la hausse des émissions de GES (voir en annexe la réponse de Paul Martin). Nous avons également envoyé copie de cette lettre à Bernard Landry, qui a subséquemment déclaré qu'il refusait de baisser les taxes sur l'essence pour des raisons financières mais aussi pour « des raisons écologiques, des raisons d'économie d'énergie, des raisons de pressions nécessaires à la réduction des cylindrées » (Le Devoir, 20 sept. 2000).

Une bonne couverture médiatique, autant à la télé, à la radio que dans les journaux, a permis à l'UQCN de faire valoir ses positions auprès du grand public et des instances politiques concernées. Cela est dû à l'émission de plusieurs communiqués et à l'organisation de conférences de presse en collaboration avec

des organismes tels que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le groupe STOP et Vivre en Ville. La diffusion de 15 000 exemplaires du premier numéro du bulletin *Sauvegarde*, consacré exclusivement à la question des changements climatiques, ainsi que la réalisation de la campagne « Mois d'action pour une atmosphère en santé » ont permis de poursuivre le travail de sensibilisation des citoyens.

Campagne « Mois d'action pour une atmosphère en santé - Juin 2000 »

Le projet « Mois d'action pour une atmosphère en santé - Juin 2000 » (MAAS 2000) se voulait une répétition de la campagne coordonnée en 1999 par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et qui s'est déroulée dans plusieurs villes du Québec. Tout comme en 1999, cette campagne visait notamment à souligner la Journée de l'air pur, le 7 juin 2000 (premier mercredi du mois de juin).

La campagne avait également, cette année, un volet politique incontournable. En effet, la tenue à Québec de la rencontre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), le 5 juin, constituait un événement politique et médiatique qu'il était stratégiquement impossible d'ignorer dans la mesure où cette rencontre se déroulait deux jours avant la Journée de l'air pur. L'UQCN, le RNCREQ, l'AQLPA et le groupe STOP ont effectué des démarches conjointes, avant et pendant la rencontre du CCME, qui ont mené à un engagement de révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, annoncé lors de la Journée de l'air pur par M. Paul Bégin, ministre de l'Environnement du Québec.

La campagne MAAS 2000 s'est déroulée principalement dans six régions (Chicoutimi/Jonquière, Montérégie, Outaouais, Québec métropolitain, Sherbrooke et Victoriaville) où les groupes environnementaux partenaires (voir ci-dessous) ont organisé des activités sur le terrain. L'UQCN a fourni à ses partenaires du matériel de sensibilisation aux alternatives possibles à l'usage individuel de l'automobile.

Ce matériel incluait : 18 000 dépliants, 10 000 rappels aimantés (petite plaquette caoutchoutée et aimantée permettant de véhiculer toute l'année le message de la campagne) et 5 000 affiches 11" x 17". De plus, 3 000 « Biais » d'infraction ont été remis aux conducteurs automobiles « coupables » d'être seuls à bord de leurs voitures. On a également effectué une mise à jour du site Internet (adresse : uqcn.qc.ca/atmosphere). À cela s'ajoutent les 16 000 dépliants produits par Transport 2000 Québec, ainsi que des milliers d'affiches qui ont circulé dans le réseau du métro et des autobus de la STCUM. La campagne MAAS 2000 était en effet arrimée à la campagne médiatique de Transport 2000 à Montréal, ce qui a permis, à travers tout le Québec, l'utilisation d'une image unifiée et d'un slogan commun : « Et si on perdait la Boule? ».

Tout comme l'année dernière, le milieu scolaire a également été sollicité et invité à utiliser le didacticiel et la fiche pédagogique « Ours Pol. R. » qui se retrouvent sur le site Internet de l'UQCN.

Partenaires de « Mois d'action pour une atmosphère en santé - Juin 2000 »

En plus du financement qui a été obtenu d'Environnement Canada (Fonds d'action sur les changements climatiques) et d'Environnement Québec (MENV), le projet a bénéficié d'une contribution active de nombreux organismes dont :

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);

Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et les établissements verts Brundtland (EVB);

Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER)

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM);

Conseil régional de l'environnement de la région de Québec (CREQ);

Conseil régional de l'environnement du Saguenay - Lac-Saint-Jean (CRE02);

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO);

Corporation intermunicipale de transport du Saguenay (CITS);

Québec ERE

Société de promotion d'alternatives des Cantons de l'Est (SPACE);

Table nationale de concertation en santé environnementale (TNCSE)

et les directions de santé publique (DSP) des différentes régions;

Transport 2000 Québec (T2000);

Vivre en ville - Regroupement pour le développement urbain, rural et villageois viable.

Résultats

L'approche privilégiée cette année entre l'UQCN, Transport 2000 Québec et les groupes partenaires précédemment cités a permis d'organiser pour la première fois une campagne pan-québécoise de sensibilisation et de mobilisation autour de la Journée de l'air pur. Cette synergie a permis de rejoindre directement plusieurs dizaines de milliers de personnes, à Montréal et dans les différentes régions concernées, à travers les multiples activités organisées pour l'occasion. Si on ajoute les gens rejoints à l'aide de la campagne médiatique, on parle de millions de personnes!

En ce qui a trait aux impacts et aux résultats de la campagne dans le milieu scolaire, il est possible de

dire qu'ils sont bons et que globalement la Journée de l'air pur a un bel avenir devant elle, à la condition toutefois que soient renforcées et/ou développées de nouvelles stratégies : renforcement de la collaboration avec la CSQ (anciennement la CEQ) et plus particulièrement avec les Écoles Vertes Brundtland ; accroissement des efforts afin de rejoindre la population scolaire du niveau secondaire ; débiter la promotion plus tôt dans l'année pour permettre aux enseignants qui le désirent d'aménager un espace nécessaire ; continuer à offrir des produits novateurs et attrayants.

Bonne nouvelle du côté des entreprises où le potentiel d'intérêt et de réceptivité permet d'envisager le développement et/ou l'amélioration de la participation d'un plus grand nombre d'employeurs et d'employés pour les années à venir.

L'exception qui fait la règle

Si l'on en croit le proverbe : « pierre qui roule n'amasse pas mousse ». Au contraire, le travail mené par l'UQCN et l'ensemble des organismes partenaires dans l'élaboration de cette campagne a permis cette année encore de susciter l'adhésion d'un nombre important de citoyens durant le déroulement des activités. Les efforts n'ont pas été vains et Sisyphe bientôt récompensé pourra, - souhaitons-le nous - s'asseoir enfin sur son rocher. En attendant, le travail continue !

Groupe de travail sur les transports



Responsable : Nicolas Lavoie

Dans le cadre des activités du *Comité interministériel sur les changements climatiques*, le *Groupe de travail sur les transports* (GTT), formé de représentants des industries de l'automobile, du camionnage et des produits pétroliers, d'associations industrielles et de transport, du secteur de la santé, d'organismes environnementaux, avait le mandat de proposer des mesures permettant de réduire la part des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Celui-ci est responsable de 40 % des émissions de GES au Québec (ainsi, le niveau de réduction attendu est de 6 % moindre par rapport à celui de 1990, soit de ramener à 28,5 millions de tonnes la part d'émissions de GES issue du secteur des transports).

Le GTT a modélisé environ 20 mesures (classées en trois catégories : mesures relatives à l'efficacité énergétique, celles concernant le transfert modal, et celles favorisant l'aménagement urbain) présentant, selon différents scénarios, leur potentiel de réduction des GES. Les conclusions du rapport identifient trois scénarios permettant l'atteinte respectivement de 70 %, 90 % et 100 % de l'objectif.

Parmi les mesures proposées intégrées à ces scénarios, on retrouve :

- la mise en place d'un programme d'inspection et d'entretien des véhicules,
- la formation des camionneurs et l'optimisation des performances,
- la conversion de flottes de véhicules pour des technologies moins polluantes,
- la gestion du stationnement, le soutien au covoiturage,
- le financement du transport en commun.

Ces différentes mesures ont fait l'objet d'un consensus de la part de tous les intervenants. D'autres mesures, comme les taxes sur les carburants et les péages (des mesures augmentant l'intérêt du transport en commun ou du transfert technologique plutôt que de réduire les émissions de gaz à effet de serre), la densification de l'habitat, font également partie des solutions intégrées dans les scénarios.

Des études plus approfondies visant à implanter plusieurs de ces mesures font partie des premières orientations proposées dans le *Plan d'action québécois 2000-20002 sur les changements climatiques* présenté par les ministres Bégin et Brassard le 16 octobre dernier.

Forêts

Commission Forêts



Responsable du dossier : Louis Bélanger

A lors que 1998-1999 a été l'année du film *L'erreur boréale* et du débat public qui en a résulté, 1999-2000 a été l'année de la Commission parlementaire sur le projet de loi modifiant la Loi sur les forêts. Il en a été de même pour le travail de la Commission-Forêts de l'UQCN.

Mémoire de l'UQCN

La préparation du mémoire de l'UQCN présenté à la Commission parlementaire s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, lors d'une réunion spéciale de l'ensemble des bénévoles participant à la Commission-Forêts, les principaux thèmes et recommandations du mémoire ont été identifiés. Dans un second temps, un comité de rédaction formé de six personnes a finalisé le texte déposé à la mi-août. Le mémoire a été présenté par Harvey Mead et Louis Bélanger à la Commission parlementaire. Il est

disponible sur le site Web de l'UQCN.

Coalition sur les forêts nordiques

L'UQCN a continué à jouer un rôle très actif au sein de la Coalition sur les forêts vierges nordiques. Pierre Dubois, le coordonateur de la coalition, a préparé le mémoire de ce groupe en étroite collaboration avec les membres de la coalition.

Débat public

Plusieurs membres de la Commission-Forêts ont participé activement au débat public sur les forêts qui s'est poursuivi en l'an 2000. Il s'agit notamment de participations à des réunions publiques, à des débats télévisés et à des entrevues radiophoniques. Nicolas Blanchette a représenté l'UQCN à la Rencontre pour la Sauvegarde de la forêt organisée par les Amis de la Terre. Des représentations ont également été faites auprès du ministère de l'Environnement et des membres de l'opposition officielle pour expliquer le mémoire de l'UQCN. Le ministre Jacques Brassard a refusé de nous rencontrer.

Forêts nordiques

L'action de l'UQCN dans le débat sur les forêts s'est amorcée il y a deux ans par une dénonciation de la gestion actuelle des forêts nordiques par le biais d'un éditorial d'Harvey Mead. Le ministère des Ressources naturelles avait alors nié l'existence d'un problème. Le MRN reconnaît enfin la spécificité du territoire forestier nordique avec le dépôt d'une limite nordique à l'exploitation forestière. Par contre, nous demeurons critique quant à l'approche utilisée et réclamons la mise en place de meilleures pratiques sylvicoles.

Initiative québécoise de développement de standards du Forest Stewardship Council (FSC)

L'UQCN appuie l'Initiative de développement de standards FSC pour la province de Québec. L'UQCN considère le programme de certification FSC comme une option de choix afin d'améliorer la gestion du patrimoine forestier québécois. Pour le moment, notre organisation s'associe comme co-partenaire à cette initiative. La gestion de l'Initiative de développement de standards FSC est de la responsabilité de Nicolas Blanchette et de Jamal Kazi.

Projet WWF-AMBSQ-UQCN sur les aires protégées

L'UQCN a participé pendant un certain temps à un projet visant à contribuer au développement d'une approche pour établir un réseau d'aires protégées représentatives des régions naturelles du Québec. Ce projet se voulait une initiative privée devant, notamment, encourager le gouvernement à déposer sa propre stratégie sur les aires protégées. Suite à des différends sur les principes directeurs devant orienter cette initiative, la Commission-Forêts a recommandé que l'UQCN se retire de cet exercice. Par ailleurs, une étude a été réalisée en collaboration avec le CERFO (Cégep de Ste-Foy), pour identifier les mesures pour atténuer les impacts économiques associés à la création de parcs en forêt boréale.

La Commission-Forêts a amorcé une réflexion sur les priorités d'action pour les prochaines années. Maintenant que l'UQCN a identifié ce qu'elle juge ne fonctionne pas avec le régime forestier actuel, plusieurs suggèrent qu'il serait temps de déterminer ce que représenterait concrètement une foresterie écosystémique pour le Québec.

Coalition pour les forêts vierges nordiques



Responsable du dossier : Louis Bélanger

Au cours de l'année 1999-2000, la Coalition sur les forêts vierges nordiques a tenu plusieurs activités publiques. Le fait marquant est évidemment la Commission parlementaire de l'automne 2000 portant sur la mise à jour du régime forestier.

Louis Bélanger, vice-président de l'UQCN, a représenté l'UQCN tout au long de l'année lors des rencontres de la Coalition.

Rétrospective des principaux événements

Automne 1999

- la Coalition sur les forêts vierges nordiques a vainement tenté d'obtenir une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard. Plusieurs lettres et appels sont restés sans réponse.

Février 2000

- la Coalition a participé à une conférence de presse conjointe avec le Grand Conseil des Cris et Richard Desjardins. Cette conférence de presse visait à dénoncer le caractère bidon des consultations prévues à la *Loi sur les forêts*.

Mars 2000

- la Coalition s'est rendue au Parlement d'Ottawa afin de témoigner devant une commission de la Chambre des communes portant sur la réputation de la foresterie canadienne.

Mai 2000

- la Centrale des syndicats du Québec, anciennement la CEQ, a confirmé son intention de joindre les rangs de la Coalition. La Coalition officialisera cette adhésion lors d'une rencontre à la fin de juin. Avec la CSQ, la Coalition sur les forêts vierges nordiques compte maintenant 13 organismes membres, représentant quelque 440 000 personnes au Québec.

- le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, a rendu public son projet de modification à la *Loi sur les forêts*. La Coalition réagira rapidement au contenu du projet de loi.

Été 2000

- La principale tâche du coordonnateur de la Coalition a été de rédiger le mémoire de la Coalition en vue de la Commission parlementaire sur les forêts de septembre et octobre 2000. Ce mémoire est disponible sur le site internet de l'UQCN.

- Le ministère des Ressources naturelles a rendu public son projet de *Limites nordiques des forêts attribuables*.

Octobre 2000

- La Coalition sur les forêts vierges nordiques a présenté son mémoire lors de la Commission parlementaire sur les forêts. Louis Bélanger, vice-président de l'UQCN et Michel Fortin de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN, accompagnaient Pierre Dubois pour cette occasion. Huit des 13 membres de la Coalition étaient sur place.

Pierre Dubois, ingénieur forestier, agit à titre de Coordonnateur de la Coalition sur les forêts vierges nordiques.

Eau et industries



Responsable du dossier : Lise Parent

L'eau



Projet d'économie d'eau



L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), financée par le programme d'aide aux priorités environnementales (PAPE) du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), travaille à concevoir un site internet, lequel fournit aux entreprises de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) des outils afin de les aider à réaliser des économies d'eau. Le site actuel permet le transfert, de façon statique, des connaissances nécessaires à une saine gestion des quantités d'eau utilisées. Parmi les outils disponibles sur le site actuel, notons de la formation, des tableaux de réalisation de bilan hydrique, une liste d'incitatifs, des processus d'économie d'eau, des liens utiles avec d'autres sites, etc.

Comité consultatif SLV 2000



Le comité consultatif SLV 2000, s'est réuni deux fois dans l'année en cours (Québec, février 2000; Québec, septembre 2000). L'une de ces réunions a été précédée d'un forum portant sur la diffusion des connaissances scientifiques concernant le fleuve Saint-Laurent. Le Comité consultatif a ainsi réuni des personnes et des organismes pour échanger et discuter des moyens d'information et de diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Ce Forum s'adressait spécifiquement aux partenaires externes actifs à tous les niveaux dans SLV 2000, ainsi qu'à des représentants des divers publics visés par les communications, soit des scientifiques, des organismes communautaires, des décideurs et des médias. Les résultats de cette journée ont servi au Comité consultatif dans la préparation de l'avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent demandé par les gestionnaires de l'Entente.

La deuxième réunion a eu lieu au Parc nautique de Cap-Rouge, en septembre. Lors de cette dernière, les membres ont émis des commentaires sur le projet d'avis sur l'avancement du plan d'action SLV 2000. Mentionnons que des membres du Comité consultatif avaient participé au préalable à des ateliers organisés les 21 et 22 juin derniers par SLV2000. En vue de la préparation de l'avis dont il est question plus haut, le travail de ces membres consistait à prendre connaissance de l'information transmise par SLV2000 (documents et atelier) et à produire avec l'aide du Secrétariat et d'un sous-comité une opinion du volet qui a été intégrée ensuite aux autres dans un projet d'avis.

Depuis, un avis formel du Comité consultatif SLV 2000 sur l'état d'avancement du plan SLV 2000 à la moitié de sa réalisation a été rédigé. Le Comité consultatif a choisi de faire porter son avis sur les orientations globales du plan et des volets, en donnant des indications concrètes afin d'éclairer les décisions d'ajustements en vue de la seconde moitié du plan. En résumé, l'avis souligne l'appréciation des progrès et des réalisations pertinentes de plusieurs volets. Cependant, l'avis reflète aussi une préoccupation par rapport aux retards importants qui marquent la progression vers certains résultats déterminants pour le succès du plan, tant dans certains volets que pour des activités d'ensemble par exemple celles du comité d'intégration et du comité de suivi du plan.

Mémoire sur la gestion de l'eau



L'UQCN a présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec qui s'est faite par le biais du Bureau d'audience publique de l'environnement. Le mémoire avait pour objectif de dresser un portrait des positions de l'UQCN sur la gestion de l'eau au Québec. Pour chacun des thèmes abordés, des propositions étaient faites. Le mémoire, quoique succinct, traitait des thèmes suivants : Les eaux souterraines (sa gestion et sa commercialisation), les eaux de surface (leur gestion, les projets de petites centrales hydroélectriques et l'exploitation des eaux de surface), les municipalités et les industries, l'agriculture ainsi que l'eau comme enjeu stratégique mondial.

Accompagné de Luc Vescovi, Michel Bélanger a présenté le mémoire devant le BAPE. Il semblait y avoir une bonne réception des commissaires. Les questions ont porté notamment sur :

- les formes d'Aide au développement advenant le prélèvement d'une taxe sur les prélèvement d'eau;
- le programme de réduction des rejets industriels;
- les mesures à appliquer pour limiter les rejets agricoles;
- notre opinion quant à l'artificialisation des cours d'eau en milieu urbain et agricole;
- la possibilité de réduire le nombre de mégawatt pour assujettir les projets de minicentrales hydroélectriques et
- l'application d'une gestion par bassin lorsqu'on se heurte à des grandes villes comme Montréal.

Un addenda au mémoire a été rédigé par Luc Vescovi. Ce dernier servait à étoffer et à argumenter davantage les propositions initialement véhiculées dans le mémoire de l'UQCN.

L'industrie (Projet pilote de coopération et de gestion environnementale)



Une réunion du comité aviseur de l'entente, dont l'UQCN est membre, a eu lieu le 2 décembre 1999. Lors de cette réunion, l'objectif était d'établir des recommandations afin que le comité aviseur puisse en

faire part au sous-ministre adjoint à l'environnement M. Robert Lemieux. La rencontre a pris la forme d'ateliers de discussion en avant-midi et s'est poursuivie avec une plénière générale en après-midi. Les ateliers de discussions étaient regroupés en deux blocs: entreprises-associations industrielles et Ministère – CUM. Un bilan 1996-1999 du projet pilote a été rédigé à partir des résultats de cette réunion.

Aucune autre réunion n'a eu lieu puisque le Ministère a mandaté des professionnels d'élargir la réflexion entreprise sur la refonte du Projet pilote de coopération et de gestion environnementale (PPCGE). C'est maintenant une réflexion plus globale sur les différentes approches appliquées (réglementaire, volontaire et économique) par le Ministère que la Direction des politiques du secteur industriel compte entreprendre. Selon le Ministère, cette réflexion était devenue essentielle dans l'optique où le Ministère, suite aux discussions internes ainsi que celles du comité avisier, devait mettre en contexte et clarifier les liens entre les différentes approches actuellement privilégiées. Elle visait de plus à faire le point sur l'ensemble des programmes industriels mis en place par le ministère de l'Environnement.

Aires protégées - Biodiversité - Espèces menacées (ABE)



Responsables du dossier : Harvey Mead et Louis Bélanger

Aires protégées



Au cours de l'année, l'UQCN a déposé un mémoire sur le projet de règlement sur les parcs dans lequel elle a fait connaître sa ferme opposition à la circulation de motoneiges et de véhicules hors routes dans les parcs dont le parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie et le parc du Mont-Tremblant. Elle a également rédigé un avis sur la tarification dans les parcs dans lequel elle indiquait son soutien à une tarification comme outil acceptable et nécessaire pour le maintien d'un financement adéquat du réseau.

L'UQCN a également rédigé et présenté un mémoire lors des audiences publiques portant sur l'avenir du parc du Mont-Saint-Bruno.

Elle a pris part aussi à un débat sur une proposition visant l'étude de la faisabilité d'un projet de train dans le parc du Mont-Tremblant. Le débat et des rencontres qui en découlaient ont permis de rétablir le contact avec plusieurs intervenants, dont un des fondateurs de l'UQCN et l'ex-directeur du parc, le groupe Intrawest qui y était impliqué et les Amis du parc du Mont-Tremblant, organisme régional qui

s'oppose au projet en cause.

Elle a poursuivi ses représentations auprès du ministre responsable pour qu'un comité national sur les parcs québécois soit formé tel que prévu lors de la consultation précédant la création de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). En fin d'exercice, l'UQCN a été informé qu'un tel comité sera formé et a été invité à déléguer un représentant. M. Louis Bélanger a été désigné pour représenter l'organisme. De plus, l'UQCN participe au Projet de stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) où elle siège au Groupe de travail 1 qui doit présenter des mécanismes de proposition de sites à protéger.

Biodiversité



L'UQCN reçoit, au cours d'une année, de très nombreuses demandes pour participer à de multiples consultations, comités de réflexion et tables de concertation sur des problématiques liées à la biodiversité. L'UQCN diffuse toutes ces demandes à son réseau de bénévoles et d'affiliés. Ce sont ces bénévoles ou, selon le dossier, l'affilié qui, selon leur disponibilité, participent aux travaux des comités, rédigent des commentaires sur un projet de loi ou de règlement, etc.

Cette année, l'UQCN a participé aux travaux du Comité de gestion intégrée de la Grande Oie des neiges et à la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs du Service canadien de la faune. Au cours des deux dernières années, l'UQCN était présente à l'ensemble des discussions de la Table de concertation et à participé entre autres aux discussions liées à :

- la récolte de conservation printanière concernant la Grande Oie des neiges ;
- la stratégie de récolte du Canard noir ;
- la date d'ouverture de la chasse automnale ;
- la gestion du Canard noir, de la Bernache du Canada (migratrice) et sur la conservation des canards de mer au Québec dont le Garrot d'Islande.

L'UQCN a également soutenu la proposition permettant l'entrée à la Table de concertation de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues. Bruno Drolet représente l'UQCN à la Table de concertation.

L'UQCN a également participé à une réunion multilatérale d'information sur le Protocole de Cartagènes sur la biosécurité. Le représentant de l'UQCN, Charles-Antoine Drolet, a fait valoir les principales préoccupations de l'organisme dans ce dossier. Il s'agit des suites à l'atelier de l'AGA de 1999 où

l'UQCN a décidé de mettre un accent sur les impacts possibles de l'introduction des OGM sur l'environnement, laissant le suivi des impacts sur la santé à d'autres organismes.

Espèces menacées



L'UQCN a commenté le projet de loi canadienne sur les espèces en péril.

Le programme ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)



Responsable du dossier : Charles-Antoine Drolet

La coordination du programme ZICO au Québec constitue l'une des plus belles réalisations de l'UQCN dans le dossier de la biodiversité. Débuté en mars 2000, le programme ZICO avance rondement. L'UQCN s'est associé à neuf partenaires locaux, dont deux comités ZIP, un parc régional, une ZEC, un parc provincial, un parc national et d'autres organismes environnementaux ou récréotouristiques. Ces neuf partenaires agissent dans les 13 ZICO où l'UQCN a comme mandat de préparer un plan de conservation. Jusqu'à maintenant cinq tables de concertation ont été mises en place dans autant de ZICO. Trois plans de conservation ont été débutés. Un plan est à toutes fins pratiques terminé ; il a été signé par l'ensemble des partenaires réunis autour de la table de concertation dans un désir de signifier leur accord avec les consensus qui y sont contenus.

Un dépliant sur le programme ZICO québécois est actuellement sous presse. Un site web pour ce même programme est en construction. Enfin, une affiche est en cours de réalisation en collaboration avec la Fédération canadienne de la nature.

Le programme ZICO

En 1985, l'organisme Birdlife International lançait, en Europe, le programme des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Depuis, ses partenaires établis dans plus de 100 pays ont réussi à créer un réseau international ayant pour but :

d'identifier un réseau de sites considérés cruciaux pour les oiseaux ;

de protéger les sites qui en ont le plus besoin.

Ce programme a été implanté au Canada en 1996 par deux organismes nationaux: Études d'oiseaux Canada, qui est en charge de la désignation des sites ZICO, et la Fédération canadienne de la nature, qui s'occupe du volet conservation et dont l'UQCN est le représentant québécois de son réseau d'affiliés.

La désignation d'une ZICO

Déjà, le statut de ZICO a officiellement été attribué à plusieurs centaines de sites au Canada.

Un site est désigné ZICO s'il répond à l'un des critères suivants :

- il abrite de façon régulière une espèce en péril au niveau canadien tel le faucon pèlerin ou le pluvier siffleur ;
- il accueille une espèce endémique ou ayant une aire de distribution réduite ;
- il abrite une communauté avienne représentative d'un biome ;
- il constitue une aire de concentration abritant un nombre d'oiseaux représentant au moins 1% de la population nationale, continentale ou globale, que ce soit lors de la nidification, de la migration ou de l'hivernage.

Près de 150 sites sont susceptibles d'être désignés ZICO au Québec. Ils figureront dans l'annuaire qui sera produit de même que sur le site internet du programme. Cette désignation n'a aucun effet juridique mais incite par contre le respect chez les décideurs et les promoteurs. Le prestige d'une ZICO peut aussi faciliter la mise en marché d'activités écotouristiques.

Le programme de conservation

En parallèle avec ce processus de désignation, des organismes provinciaux ont pour mandat de développer des activités de conservation dans certains de ces sites. Au Québec, c'est

L'UQCN qui agit à titre de responsable québécois du programme ZICO. En collaboration avec la Fédération canadienne de la nature, l'UQCN veille à améliorer la protection des sites choisis et à les mettre en valeur.

Parmi le large éventail de zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec, l'UQCN en a sélectionné un certain nombre où des activités de conservation, menées en partenariat avec un organisme du milieu, pourraient réduire certaines des menaces qui pèsent sur les populations d'oiseaux et leurs habitats. Les sites prioritaires au Québec ont été identifiés par un comité aviseur composé d'un représentant des organismes suivants : le Service canadien de la faune (SCF), la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO), la Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées (FOSEM), l'Union québécoise pour la conservation

de la nature (UQCN) et Duvetnor. La sélection de ces sites prioritaires a été influencée par :

- le dynamisme des communautés locales et des intervenants déjà en place ;
- l'importance des menaces ;
- le caractère naturel du site ;
- l'importance biologique du site ;
- la présence d'espèces aviennes en péril ;
- et la tenure des terres.

Les premiers sites à avoir été sélectionnés sont :

- l'île Rouge
- la batture aux Loups marins
- la barre de Portneuf
- les marais de Saint-Timothée
- le mont Gosford
- les dunes de Tadoussac
- la baie de Gaspé
- l'île aux Grues
- certaines îles de l'archipel de Mingan
- le Havre aux Basques.

Pour chacune de ces ZICO sélectionnées, un plan de conservation est élaboré en collaboration avec les communautés locales. Dans un premier temps, l'UQCN s'associe à un organisme du milieu intéressé à prendre le leadership dans la conservation de la ZICO. C'est cet organisme qui contacte les intervenants et organise les rencontres. Ce processus de planification communautaire réunit la plupart des intervenants et des propriétaires touchés par la ZICO. Il permet d'identifier les actions de conservation à entreprendre

et les partenaires qui pourraient participer à l'atteinte des objectifs. Une fois complété, le plan de conservation sert par la suite à mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des activités planifiées.

Pour appuyer le travail des organismes prenant en charge certaines initiatives de conservation dans les ZICO, un fonds d'actions communautaires a été instauré par la Fédération canadienne de la nature. Ces subventions sont accordées prioritairement pour la mise en œuvre des actions préconisées dans les plans de conservation notamment, en ordre d'importance, pour les activités de conservation, d'éducation et de recherche.

Ce projet est appuyé financièrement par la Fédération canadienne de la nature (FCN), la Fondation de la faune du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

Monsieur Benoît Limoges, biologiste, agit à titre de coordonnateur du programme ZICO pour l'UQCN.

Prière de noter que tous les communiqués et mémoires de l'UQCN sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://uqcn.qc.ca/org/doc/comm_mem.htm

[RETOUR EN HAUT](#)

| [UQCN](#) | [Rapport annuel 97-98](#) | [Rapport annuel 96-97](#) |
